Envoyé en préfecture le 02/03/2026
Reçu en préfecture le 02/03/2026
Publié le
ID : 029-212902183-20260225-DE_CM_01_2026-DE

**Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de la commune de Pont-Croix - 29790**

DATE DE LA CONVOCATION 18 février 2026
DATE D'AFFICHAGE 18 février 2026
NOMBRE DE CONSEILLERS
EN EXERCICE 19
PRESENTS 15
VOTANTS 19

L'an deux mille vingt-six, le vingt-cinq février à 20h00
le CONSEIL MUNICIPAL légalement convoqué, s'est réuni en mairie en séance publique
sous la présidence de Benoît LAURIOU

ETAIENT PRESENTS :
TOUS LES CONSEILLERS EN EXERCICE, sauf
Madame Isabelle BUREL, procuration à Monsieur KERISIT, Monsieur Jean-Laurent KERNEVEZ, procuration à Monsieur Robert GONIDOU, Monsieur Christian CORNEC, procuration à Monsieur Jean-Pierre LE COZ, Madame Carine GUILLO, procuration à Monsieur Ludovic MOAN
Madame Nelly MARECHAL est élue secrétaire de séance.

**N° 01-2026** **Bail rural**

Le Maire présente à l'assemblée le bail rural entre la Commune de Pont-Croix, et l'entreprise individuelle agricole « aussi sec » représentée par madame Anne-Laure Bouchet. Par ce bail, l'entreprise « aussi sec » peut mener son activité agricole telle que décrite dans le bail.

Cette location est consentie moyennant un fermage annuel fixé à 78€ pour une durée de neuf (9) années renouvelable par tacite reconduction à compter de la date de signature.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de valider le bail rural et de l'autoriser à le signer.

***Après en avoir délibéré***
***et avoir entendu l'exposé du Maire,***
***Le Conseil municipal vote comme suit :***
***Suffrages exprimés : 19 voix***
***Pour : 19 voix***

**AUTORISE** le Maire à signer le bail rural pour une partie de la parcelle 0A 135 pour une surface de 16 480m$^2$ avec l'entreprise individuelle agricole « aussi sec ».

Le Maire
Benoît LAURIOU

Certifiée exécutoire dès transmission en Préfecture le
Date de publication en Mairie